



## Facture d'artisan locataire ou bailleur

Par **Rapha64**, le **15/04/2018** à **22:55**

Bonjour,

Locataire dans un immeuble assez vétuste, j'ai un problème récurrent avec l'évacuation de la baignoire. Chaque intervention ponctuelle des plombiers que j'ai du faire intervenir ne tient pas dans le temps et la baignoire se vide très lentement et finit par se boucher.

Le propriétaire a bien voulu faire des investigations plus sérieuses et le plombier engagé a précisé que cela venait de l'installation en elle-même: calibre des tuyaux non aux normes, inclinaison insuffisante, siphon mal positionné.

Suite à son passage et à un débouchage dans les parties communes, j'ai eu une nette amélioration pendant quelques temps. Mais à force d'utilisation, la baignoire s'écoule mal à nouveau.

Tous les travaux n'ont pas été faits (siphon, inclinaison des tuyaux dans les parties communes).

J'ai donc demandé au propriétaire de faire le nécessaire. Après son intervention avec un nouveau plombier qui a juste actionné( comme la plupart des fois) une grosse pompe, l'évacuation ne fonctionne à nouveau plus au bout de quelques jours.

Je n'ai pas demandé à ce plombier d'intervenir chez moi, le propriétaire avait le droit de rentrer chez moi pour vérifier mais il était entendu que c'était pour les parties communes ( aucun obstacle dans ma tuyauterie à l'intérieur de l'appartement)

Le propriétaire me réclame aujourd'hui de payer la facture.

Comment dois-je procéder?

Merci

Par **Lag0**, le **16/04/2018** à **07:40**

Bonjour,

Le dégorgement des canalisations est bien une réparation locative, donc à charge du locataire, selon le décret 87-712.

Mais dans votre cas, vous devez faire valoir la non conformité de l'installation pour vous soustraire à cet obligation de paiement.

Par **Rapha64**, le **16/04/2018** à **09:52**

Merci pour votre réponse rapide